



Cours de danse orientale
Avec CIYA, professeur de danse orientale
Chorégraphe et danseuse professionnelle
Contact : 06 09 20 63 87 / ciyadanse@live.fr
Site : www.ciya-danseorientale.fr

Adhérent (à compléter)

Nom et prénom

Adresse

Téléphone

E-mail

Cochez la ou les cases correspondant au(x) cours choisi(s).

Cours à Montrouge – Espace R'Danses 18/20 avenue Emile Boutroux M° Mairie de Montrouge (ligne 4)			
Samedi	cours débutant	14h30/ 15h30	
Mardi	cours débutant / intermédiaire	19h/20h	
Jeudi	cours intermédiaire	19h/20h	
Mardi	cours intermédiaire / avancé	20h15/21h15	
Samedi	Cours avancé	13h30/14h30	

Remarques :

1 : Les cours reprendront la semaine du 19 septembre 2016.

2 : Les cours ne sont pas dispensés pendant les périodes de vacances scolaires, sauf si le professeur décide de rattraper des cours manqués.

Les cotisations :

- Formule annuelle (1 cours par semaine) : 360 € (payable en 3 fois sans frais)
- Formule annuelle (2 cours par semaine) : 630 € (payable en 3 fois sans frais)
- Formule trimestrielle (1 cours par semaine) : 145 €
- Formule trimestrielle / 2 cours par semaine : 230 €
- Cours d'essai : 15 €

Pour les débutants cours d'essai gratuit en septembre.

Mode de règlement : à remplir par le professeurespèces chèque(s)

	Montant	Mois d'encaissement
En 1 fois		
En 2 fois		
En 3 fois		
En ... fois		

Merci de remplir ce formulaire et de l'envoyer par courrier, avec le règlement (possibilité de payer en 3 chèques qui seront encaissés septembre / octobre puis novembre) **à l'ordre de l'association Ciya danse**, à l'adresse suivante :

Association Ciya danse - Espace R'Danses, 18/20 avenue Emile Boutroux, 92120 Montrouge.

Cela vous permettra de réserver votre place de manière définitive ! Les cours étant limités.

Règlement intérieur de l'association « CIYA DANSE »

Pour le bon fonctionnement des cours, il est demandé à chacun d'appliquer, de respecter et de faire respecter en tout point les dispositions de ce présent règlement. C'est l'affaire de tous ! Les élèves sont réputés avoir pris connaissance de ce règlement et accepter les termes sans exception.

Article 1 :

Le présent règlement intérieur complète et précise le fonctionnement de l'association. Toute inscription vaut acceptation du règlement intérieur. Le règlement intérieur est consultable par tous les adhérents, sur demande.

Article 2 : Conditions d'inscription et cotisations

L'inscription sera considérée comme définitive dès lors :

- que la fiche d'inscription aura été remplie et signée
- que le règlement aura été effectué
- qu'un nombre suffisant d'élèves sera inscrit pour l'activité souhaitée

Toute inscription engage au paiement d'une adhésion annuelle et au paiement de la cotisation en fonction du ou des cours(s) choisi(s). Les règlements s'effectuent dès l'inscription, avant le début des cours ou au plus tard au premier cours. Les cours manqués ne sont pas remboursables. Toutefois, l'élève pourra rattraper une ou plusieurs absences sur d'autres cours, en accord avec le professeur concerné, pendant la saison en cours ; au-delà les cours seront perdus.

Tout règlement versé sera encaissé et ne pourra être remboursé, sous aucune condition.

Article 3 : Calendrier

La date de début et fin des cours est fixée par les membres du bureau et communiquée chaque année par les membres du bureau, une fois le calendrier défini. En général, les cours sont assurés toutes les semaines hors vacances scolaires. « Rythme Danse & Sérénité » donne la possibilité aux enfants et ados d'effectuer gratuitement un cours d'essai. En cas d'absence d'un professeur, l'association peut annuler ou reporter le cours.

Article 4 : Assurance

L'association a souscrit une assurance Responsabilité Civile Vie Associative qui couvre uniquement les dommages qu'un membre pourrait occasionner à autrui. Si l'adhérent se blesse seul, il ne sera pas indemnisé sauf s'il a souscrit une assurance Responsabilité civile « individuelle Accidents ».

Article 5 : Discipline / Ponctualité / Assiduité

L'association **Ciya danse** se réserve le droit d'exclure définitivement un adhérent pour manque de discipline et de non respect envers son professeur et des autres adhérents.

La danse est un loisir pour tous mais pour le respect de chacun il est demandé d'être ponctuel afin de ne pas perturber les cours. Afin d'acquiescer les notions nécessaires pour évoluer et progresser, il est demandé aux adhérents d'être le plus assidu possible.

Article 6 : comportements recommandés

Jeter son chewing-gum avant le cours.

Eteindre son portable à l'intérieur du studio.

Respecter les personnes et les locaux

Article 7 : Tenue vestimentaire

Les élèves sont incités à se présenter à leur cours accompagnés d'une tenue adéquate à leur discipline et non avec une tenue de ville. Voir avec le professeur pour plus de précisions.

Article 8 : Vols d'objets et effets personnels

L'association ne peut être tenue responsable de tout vol d'affaires personnelles et/ou objets de valeur qui peut avoir lieu dans les locaux, il est vivement recommandé aux adhérents de faire preuve de vigilance.

Article 9 : Gala de fin d'année / Manifestations

Le spectacle de fin d'année, s'il est le résultat de l'année de travail, n'est nullement obligatoire. En effet, faute de bénévoles ou toute autre raison (absence des professeurs, problèmes techniques.....) l'organisation de cette manifestation peut être annulée.

Néanmoins, l'association **Ciya danse** met tout en œuvre pour en organiser un chaque année.

Les élèves ne pouvant ou ne voulant pas y participer devront le signaler à leur professeur avant le mois de février. Le spectacle de fin d'année exige une préparation et donc une assiduité régulière. En conséquence, dans un souci d'organisation, des absences successives pourront entraîner une non-participation de l'élève au spectacle de fin d'année. La participation éventuelle de certains groupes à d'autres manifestations (Téléthon – Fête de la Musique – Forums etc....) n'est pas obligatoire et reste au choix des professeurs et de l'Association.

Je soussigné (e)

Nom / Prénom

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur pour la saison 2016/2017, en accepte les conditions et m'engage à le respecter dans son intégralité.

Signature :

Autorisation de droit à l'image

J'autorise l'association **Ciya danse** à filmer ou photographier mon image ou celle de mon enfant pour diffusion sur tous types de support liant à promouvoir les activités de l'association pour une durée illimitée.

A, le

Signature :

L'association « Ciya danse » vous souhaite une bonne année de danse.